

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3499

21 novembre 2014

SOMMAIRE

Al Alu (Luxembourg) Finance S.à r.l.	167937	Siello S.A.	167909
Aphyllanthes S.à r.l.	167945	Silverfjord Holding S.à r.l.	167910
Aston Clinton S.à r.l.	167912	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l.	167910
Codelem Investissements S.A.	167924	Skype Global Holdco S.à r.l.	167909
ColFin CPI Funding S.à r.l.	167926	Socade S.A.	167908
Covidien Group S.à r.l.	167934	Société Anonyme Global Mondial Consult- ing	167908
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	167949	Société Immobilière Walebroch II S.A. .	167908
Enerdynamic Lux S.à r.l.	167945	Socoma Construction Luxembourg S.à.r.l.	167908
Fit Am Minett	167949	SPX Clyde Luxembourg S.à r.l.	167907
Interalliance S.à r.l.	167952	SPX Luxembourg Acquisition Company	167909
Internationale Forêt Noire S.A. S.P.F. ..	167952	The Kase Partners S.à r.l.	167908
International Shipowners Reinsurance Company S.A.	167952	Th Fides S.à r.l.	167907
Kohn Group Sàrl	167952	Total Holding S.A.	167907
Marquesa S.A.	167911	Unbranded SA	167911
Marquesa S.A.	167911	Vafage S.A.	167952
MEN Investments S.A.	167951	Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.	167910
New York S.à r.l.	167906	Venglo Capital S.A.	167909
Nomex S.à r.l.	167906	Venglo Capital S.A.	167911
OCM Phoenix Holdings II S.à r.l.	167906	Venglo Capital S.A.	167910
Odyssey Opportunities 17 S.à r.l.	167907	Versantis S.A.	167910
Pavix S.à r.l.	167907	Vipax S.à r.l.	167911
R. De Lorenzi et Fils S.à r.l.	167906		
Résidence Marguerite Feidt	167906		
SEIF II Investments Lux S.à r.l.	167909		

Nomex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.051.

—
Extrait de la résolution prise par le Gérant de la société le 1^{er} juillet 2014

Il résulte de la dite résolution:

Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014166558/14.

(140189506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

New York S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 13.201.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW YORK S.à r.l.

Référence de publication: 2014166557/10.

(140189726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Résidence Marguerite Feidt, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 167.785.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Résidence Marguerite Feidt S.A.

Référence de publication: 2014166639/10.

(140190210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

OCM Phoenix Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 177.252.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166583/10.

(140190012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

R. De Lorenzi et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 57.471.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166638/10.

(140189429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pavix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166612/10.

(140189671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Odyssey Opportunities 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.436.

Les comptes annuels au 30 Avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014166570/10.

(140189750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Th Fides S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 189.021.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69496 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166748/10.

(140189485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.012.600,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.811.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 de la société mère (SPX Corporation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014166723/14.

(140189530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Total Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.375.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166753/10.

(140189846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

The Kase Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 183.615.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Barthes Warren, Gérant de catégorie A, de la société n'a plus son adresse au:

151, East 85th Street

10028 New-York

Mais au:

6, rue Alfred de Vigny

F-75008 Paris

Référence de publication: 2014166736/14.

(140190203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Socoma Construction Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 54.777.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014166713/10.

(140189356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Société Immobilière Walebroch II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.558.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166712/10.

(140189721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Socade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 93.392.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166706/10.

(140189718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Société Anonyme Global Mondial Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE ANONYME GLOBAL MONDIAL CONSULTING

Référence de publication: 2014166707/10.

(140189563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Siello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 128.159.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 24.10.2014.

Référence de publication: 2014166703/10.

(140190261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

SEIF II Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 172.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166699/10.

(140189594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

SPX Luxembourg Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.435.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.581.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 de la société mère (SPX Corporation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014166724/14.

(140189531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166774/10.

(140189731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Skye Global Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 154.971.

Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014166674/10.

(140189552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Silverfjord Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166670/10.

(140190036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014166672/10.

(140190215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 791.790,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.782.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Ludovic Trogliero

Mandataire

Référence de publication: 2014166767/14.

(140189609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Versantis S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 149.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166777/10.

(140190168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166776/10.

(140189733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166775/10.

(140189732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Unbranded SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 166.821.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 3 septembre 2014 que le mandat de Fiduciaire Accura S.A., en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, a été reconduit avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Unbranded SA

Référence de publication: 2014166761/14.

(140190025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Vipax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166781/10.

(140189291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Marquesa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 36.198.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/10/2014.

Référence de publication: 2014166507/10.

(140189934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Marquesa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 36.198.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/10/2014.

Référence de publication: 2014166508/10.

(140189935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Aston Clinton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.023,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 188.696.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED

RIL S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.685,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, residing professionally in Belvaux, by virtue of a proxy given on 02 October 2014.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Aston Clinton S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.696, incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 10 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2521 page 120975 dated 18 September 2014. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 12 August 2014 and drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, not yet published in Mémorial.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of shares: class A shares (the "Class A Shares") and class B shares (the "Class B Shares") and to convert the existing twelve thousand six hundred ten (12,610) shares of the Company held by the Sole Shareholder into Class A Shares.

The Sole Shareholder agreed that the one million three hundred sixty-three thousand three hundred twenty Pounds Sterling (GBP 1,363,320.-) of share premium which has been paid in by the Sole Shareholder on the shares prior to the date of the present resolutions shall, following this conversion pursuant to this first resolution, be considered to have been paid in solely on and allocated to the Class A Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of one thousand four hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 1,413.-) in order to increase the current share capital of twelve thousand six hundred ten Pounds Sterling (GBP 12,610) to fourteen thousand twenty-three Pounds Sterling (GBP 14,023.-) by the issue of one thousand four hundred thirteen (1,413) shares, comprised of ten (10) Class A Shares and one thousand four hundred three (1,403) Class B Shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The new shares are subscribed for as follows:

- the Sole Shareholder (i.e., RIL S.à r.l.) subscribes for nine (9) Class A Shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, issued without share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of nine Pounds Sterling (GBP 9.-);

- INLAND LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Decimal Place, Chiltern Avenue, Amersham, Buckinghamshire HP6 5FG, United Kingdom and registered with number 05482989 ("Inland"), here represented by Mrs Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy given on 02 October 2014, subscribes for one thousand four hundred three (1,403) Class B Shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, issued with one million three hundred seventy-four thousand five hundred thirty-seven Pounds Sterling (GBP 1,374,537.-) of share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of one million three hundred seventy-five thousand nine hundred forty Pounds Sterling (GBP 1,375,940.-); and

- EUROPA REAL ESTATE IV (NO. 2) S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.861 ("ERE IV (No.2)"), here represented by Mrs Nadia WEYRICH, previously named,

by virtue of a proxy given on 02 October 2014, subscribes for one (1) Class A Share, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-), issued without share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of one Pound Sterling (GBP 1.-),

Out of the total contribution of one million three hundred seventy-five thousand nine hundred fifty Pounds Sterling (GBP 1,375,950.-), an amount of one thousand four hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 1,413.-) will be allocated to the share capital of the Company and an amount one million three hundred seventy-four thousand five hundred thirty-seven Pounds Sterling (GBP 1,374,537.-) of share premium will be allocated to the share premium account of the Company and remain attached to the Class B Shares.

Evidence of the above mentioned contributions has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

The abovementioned proxies for Inland and ERE IV (No.2), initialled *ne varietur* by the proxyholder of each such appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Following such subscriptions and payments, Inland and ERE IV (No.2), join the Sole Shareholder in taking the following resolutions and together with the Sole Shareholder shall hereinafter be referred to as the "Shareholders".

Third resolution

As a result of the previous resolutions, the Shareholders resolve to insert an article 22 - definition and to amend and fully restate the Articles, without changing the Company's corporate object, which shall be read as follows:

" **1. Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

2. Art. 2.

2.1 The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

2.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose. The Company may also hold a completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

2.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

2.4 The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

2.5 The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

3. Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

4. Art. 4. The Company will have the name "Aston Clinton S.à r.l.".

5. Art. 5.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or by an extraordinary general meeting of its Shareholders as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

6. Art. 6.

6.1 The subscribed capital is fixed at fourteen thousand twenty-three Pounds Sterling (GBP 14,023.-) divided into twelve thousand six hundred twenty (12,620) Class A Shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and one thousand four hundred three (1,403) Class B Shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

6.2 The Company may establish share premium accounts corresponding to a specific class of shares (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on a given class of shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Shareholders subject to the Law, these Articles and the Shareholders' Agreement, it being understood that any share premium paid into such Share Premium Account in respect of a class of shares shall not be reimbursed to any Shareholder other than the holder of that class of shares, subject to articles 18, 19 and 20.

7. Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholders' Meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

8. Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company, in accordance with articles 18, 19 and 20 of these Articles.

9. Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10. Art. 10.

10.1 In case of a single Shareholder, the Company's shares held by the single Shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of Shareholders, the shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

10.3 Each of the Shareholders undertakes to each of the other Shareholders and to the Company that it shall not at any time sell, transfer, encumber or otherwise dispose of any shares or of any interest in or option over any shares in any case otherwise than in accordance with this article 10 or with any Shareholders' Agreement and unless and until such transfer has been approved by the written consent of all of the Shareholders (such approval shall not to be unreasonably withheld or delayed).

11. Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

12. Art. 12.

12.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be Shareholders.

12.2 In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders.

12.3 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

13. Art. 13.

13.1 In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

13.2 The manager(s) will be appointed by the Shareholders' Meeting. The A Shareholders shall be entitled to nominate for appointment at least two (2) managers. Each such candidate proposed by the A Shareholders shall have the professional qualification and experience suitable for the role of manager of the Company. The B Shareholder (as a class) shall not be entitled to propose candidates for appointment as managers by the Shareholders' Meeting.

13.3 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting but in any case, the meetings shall be held in Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

13.4 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

13.5 No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

13.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

13.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

13.8 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

13.9 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

13.10 Without prejudice to the Shareholders' Agreement, the managers shall not be entitled to any remuneration or any reimbursement of expenses incurred in the performance of their duties as managers unless otherwise agreed by the A Shareholders and the B Shareholder.

13.11 Subject to any provisions to the contrary in these Articles, all resolutions of the board of managers of the Company shall be capable of being passed by a simple majority provided always that the quorum for meetings of the managers shall be the presence of at least one manager.

13.12 Any expenditure which is outside the scope of or which exceeds the Agreed Budget and any action, decision or matter which is not consistent with the Agreed Disposal Strategy and the Agreed Planning Strategy shall require the prior unanimous approval of all the Shareholders (the "Reserved Matters").

14. Art. 14.

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders' Meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Subject to article 14.4 and any provision to the contrary in these Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, subject to article 14.4 and any provision to the contrary in these Articles, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

14.4 The Reserved Matters referred to in article 13.12 of the Articles require the prior unanimous approval of all the Shareholders.

15. Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

16. Art. 16.

16.1 Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Art. 17.

17.1 The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

17.2 The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole Shareholder or by the Shareholders' Meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole Shareholder or by the Shareholders' Meeting, as the case may be.

18. Art. 18.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 All distributions of Cash Available For Distribution prior to and otherwise not in conjunction with the winding-up of the Company shall be made to the Shareholders by the Company from time to time as determined by the Shareholders or by the board of managers of the Company subject to and as provided in article 18.3 of the Articles below.

18.3 For the life of the Company, distributions of Cash Available for Distribution pursuant to article 18.2 of the Articles shall, after payment of any third party liabilities, and subject to article 19 of the Articles and any Shareholders' Agreement, be made to the Shareholders, as soon as reasonably practicable after the relevant amount becomes available for distri-

bution in any event, subject to applicable law or regulation, within three months of the date of such realisation, in the following proportions:

18.3.1 first, the Company shall pay the Default Amount, if any, plus accrued, unpaid interest thereon to the Complying Shareholder; and

18.3.2 then, the amount remaining of Cash Available for Distribution shall be paid:

- (i) 50% to the A Shareholders; and
- (ii) 50% to the B Shareholder.

18.4 No right is given to any Shareholder to demand and receive assets other than cash. The board of managers of the Company may make a distribution in kind of such assets, and such assets shall be distributed in such fashion so as to ensure that the fair market value thereof is distributed and allocated in accordance with this article 18.

18.5 Any amount payable to a class of Shareholders shall be payable amongst holders of that class of share pari passu and pro rata to their contribution to Invested Capital at the date of distribution.

19. Art. 19.

19.1 Subject to and in accordance with article 18 of the Articles, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

19.2 For the purposes of this article 19 distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

20. Art. 20.

20.1 At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20.2 If the Company is wound up or the Shareholders otherwise realise their investment in full, upon satisfaction of the Company's debts and liabilities towards Third Parties and in respect of any shareholder loan, any Return from or in respect of the Company shall be distributed as follows:

20.2.1 first, the Company shall pay the Default Amount, if any, plus accrued, unpaid interest thereon to the Complying Shareholder; and

20.2.2 then, the amount remaining shall be paid:

- (i) 50% to the A Shareholders; and
- (ii) 50% to the B Shareholder.

21. Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

22. Art. 22. "A Shareholders" means a holder of Class A Shares from time to time;

"Agreed Budget" means the annual budget of the Company as proposed by the B Shareholder and approved by the Shareholders in accordance with these Articles and the Shareholders' Agreement;

"Agreed Disposal Strategy" means a written plan which sets out the strategy for achieving the Disposal Objectives which is agreed by the Company in accordance with the Articles and the Shareholders' Agreement (including any amended or substituted strategy recommended by the B Shareholder and agreed by the Company in writing);

"Agreed Planning Strategy" means a written plan which sets out the strategy for achieve the Planning Objectives which is agreed by the Company in accordance with these Articles and any Shareholders' Agreement (including any amended or substituted strategy recommended by the B Shareholder and agreed by the Company in writing);

"B Shareholder" means a holder of B Shares from time to time;

"Business Day" means a day (except Saturday, Sunday, a bank holiday or public holiday) on which banks are open for business in the United Kingdom and Luxembourg;

"Cash Available for Distribution" means, subject to such adjustments as the Law may require, all cash receipts of the Company, after deducting payment of expenses, payments required to be made in connection with any loan from third party to the Company and any other amount set aside to pay the Company's expenses or liabilities or to establish reserves (including the legal reserve or any other reserve imposed by the Law), including:

(a) all cash receipts of the Company from a sale or listing of a subsidiary of the Company and all cash receipts of the Shareholders from a Sale or Listing of the Company; and

(b) all cash receipts of the Company from a Property Sale or Early Property Sale, after (in each case) deducting payments of any costs and expenses (including taxation or other sums due to government or regulation authorities from the Company or any subsidiary of the Company in respect thereof) arising out of or in

connection with such Sale of a subsidiary of the Company, Sale, Listing, Property Sale or Early Property Sale (but excluding any taxation due from the Shareholders).

"Class A Shares" means the A shares in the capital of the Company issued and outstanding from time to time;

"Class B Shares" means the B shares in the capital of the Company issued and outstanding from time to time;

"Complying Shareholder" shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement;

"Controlling Interest" means shares (or the beneficial interest in shares) which confer in aggregate on the holders more than fifty per cent. (50%) of the total voting rights at Shareholders' Meetings of the Company conferred by all the shares in issue at the relevant time;

"Default Amount" shall have the meaning given to it in the Shareholders' Agreement;

"Development" means development on the whole of a substantial part of the Property in a manner consistent with the Agreed Planning Strategy;

"Disposal Objectives" shall have the meaning given to such term in the Shareholders' Agreement;

"Early Property Sale" has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement;

"Invested Capital" means the sum of all amounts actually paid by a Shareholder by way of subscription of securities or other interests in the Company or any other form of economic participation (including, for the avoidance of doubt, any Shareholder loan) at any time;

"Listing" means, after conversion of the Company into any other legal form of companies that can be listed:

(a) the admission by the London Stock Exchange plc of all or any of the issued equity share capital of the Company to its Official List, and the admission becoming effective;

(b) the admission of all or any of the issued equity share capital of the Company to the Alternative Investment Market and the admission becoming effective;

(c) an equivalent admission to, or permission to deal on, any other investment exchange granted recognition under the Financial Services and Markets Act 2000 or exchange regulated market becoming unconditionally effective in relation to all or any of the issued equity share capital of the Company;

"Planning Objectives" shall have the meaning given to such term in the Shareholders' Agreement;

"Property" shall mean the freehold property at Aston Clinton Road registered at HM Land Registry with title absolute under title number BM332113;

"Property Sale" means a sale of all or part of the Property pursuant to an Agreed Disposal Strategy and the expression "Sold" shall be construed accordingly;

"Sale" means the unconditional sale, disposal or transfer of a Controlling Interest or the unconditional sale, disposal or transfer of the whole of the issued share capital of the Company (other than any shares already owned by the prospective purchaser or purchasers immediately prior to the Sale) to a single purchaser or to one or more purchasers as part of a single transaction;

"Reserved Matters" shall have the meaning given to such term in article 13.12;

"Return" means the aggregate of Cash Available for Distribution and assets of the Company available to be distributed to the Shareholders (in each case after deduction of any liability of the Company to UK and Luxembourg tax);

"Shareholder(s)" means any holder of Class A Shares or Class B Shares of the Company, from time to time;

"Shareholders' Meeting(s)" shall mean the general meeting of the Shareholders of the Company;

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement regarding the Company and entered into by the Shareholders from time to time."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois d'octobre,

Par devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

RIL S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.685,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée le 02 octobre 2014,

Telle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Aston Clinton S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.696, constituée par un acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2521 page 120975 en date du 18 septembre 2014. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par en date du 12 août 2014 et établi par Maître Jean-Joseph Wagner, susmentionné, non encore publié au Mémorial.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante représentant 100% du capital social demande au notaire d'acter des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles catégories de parts sociales: les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") et de convertir les douze mille six cent dix (12.610) parts sociales existantes de la Société détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales de Catégorie A.

L'Associé Unique convient que les un million trois cent soixante-trois mille trois cent vingt Livres Sterling (1.363.320,- GBP) de prime d'émission payée par l'Associé Unique sur les parts sociales avant la date des présentes résolutions restera, à la suite de la conversion en vertu de cette première résolution, considérée comme ayant été payée uniquement sur et allouée aux Parts Sociales de Catégorie A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille quatre cent treize Livres Sterling (1.413,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents dix Livres Sterling (12.610,- GBP) à quatorze mille vingt-trois Livres Sterling (14.023,-GBP), par la création et l'émission de mille quatre cent treize (1.413) parts sociales, composées de dix (10) Parts Sociales de Catégorie A et de mille quatre cent trois (1.403) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

- l'Associé Unique (c.-à-d. RIL S.à r.l.) déclare souscrire à neuf (9) Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, émises sans prime d'émission et entièrement libérées par un apport en numéraire de neuf Livres Sterling (9,- GBP);

- INLAND LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du pays de Galle, ayant son siège social au Decimal Place, Chiltern Avenue, Amersham, Buckinghamshire HP6 5FG, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 05482989 ("Inland"), ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 02 octobre 2014, déclare souscrire à mille quatre cent trois (1.403) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, émises avec un million trois cent soixante-quatorze mille cinq cent trente-sept Livres Sterling (1.374.537,- GBP) de prime d'émission et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent soixante-quinze mille neuf cent quarante Livres Sterling (1.375.940,- GBP); et

- EUROPA REAL ESTATE IV (NO.2) S.À R.L., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.861 ("ERE IV (No.2)"), ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 02 octobre 2014, déclare souscrire à une (1) Part Sociale de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP), émise sans prime d'émission et entièrement libérée par un apport en numéraire d'un montant d'une Livre Sterling (1,- GBP),

de l'apport total d'un million trois cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante Livres Sterling (1.375.950,- GBP), un montant de mille quatre cent treize Livres Sterling (1.413,- GBP) sera alloué au capital social de la Société et un montant d'un million trois cent soixante-quatorze mille cinq cent trente-sept Livres Sterling (1.374.537,- GBP) de prime d'émission sera alloué au compte prime d'émission de la Société et restera attaché aux Parts Sociales de Catégorie B.

La preuve de l'existence des apports mentionnés ci-dessus a été apportée au notaire soussigné, qui la reconnaît.

Les procurations susmentionnées pour Inland et ERE IV (N°2), paraphées ne varietur par le mandataire de chacune des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être déposées en même temps que lui auprès des autorités.

Suite à telles souscriptions et tels paiements, Inland et ERE IV (N°2) rejoignent l'Associé Unique en adoptant les résolutions suivantes et ensemble avec l'Associé Unique seront référés ci-après comme étant les "Associés".

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident d'insérer un article 22 - définitions et de modifier et d'intégralement refondre les Statuts, sans modifier l'objet social de la Société, qui se liront désormais comme suit:

" **1. Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

2. Art. 2.

2.1 L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

2.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de tout origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social. La Société peut également détenir des immeubles construits ou à construire au Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

2.3 Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.4 La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.5 La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

3. Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Art. 4. La Société aura la dénomination "Aston Clinton S.à r.l."

5. Art. 5.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

6. Art. 6.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à quatorze mille vingt-trois livres sterling (GBP 14.023,-) divisé en douze mille six cent vingt (12.620) Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et mille quatre cent trois (1.403) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

6.2 La Société peut créer des comptes de prime d'émission correspondant à une catégorie particulière de parts sociales (les "Comptes de Prime d'Emission") sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute catégorie de parts sociales concernée sera versée. Les décisions quant à l'utilisation des Comptes de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi, des présents Statuts et du Pacte d'Associés, étant entendu que toute prime d'émission payée dans un tel Compte de Prime d'Emission relatif à une catégorie de Parts Sociales ne sera remboursée qu'aux Associés détenteurs de la Catégorie de Parts Sociales concerné, sous réserve des articles 18, 19 et 20.

7. Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant, conformément à l'article 14 des présents Statuts.

8. Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, sous réserve des articles 18, 19 et 20 des présents Statuts.

9. Art. 9. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

10.3 Chacun des Associés s'engage envers les autres Associés et envers la Société de ne pas, à aucun moment, vendre, transférer, grever ou disposer autrement de Parts Sociales ou de tout intérêt dans ou option sur des Parts Sociales dans tous les cas autrement qu'en conformité avec l'article 10 ou par le Pacte d'Associés et à moins que et jusqu'à ce que ce transfert ait été approuvé par écrit par tous les Associés (sachant que cet approbation ne saurait être retenue ou retardée de façon déraisonnable).

11. Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

12. Art. 12.

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés.

12.2 Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'Associé unique ou, le cas échéant, par les Associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'Associé unique ou, selon le cas, les Associés.

12.3 La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

13. Art. 13.

13.1 Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

13.2 Le(s) gérant(s) sera/seront nommé(s) par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés A sont autorisés à proposer au moins deux (2) gérants pour nomination. Chaque candidat proposé par un Associé A devra avoir les qualifications professionnelles et l'expérience appropriées pour la fonction de gérant de la Société. L'Associé B (en tant que catégorie) n'est pas autorisé à proposer des candidats pour nomination en tant que gérant par l'Assemblée Générale des Associés.

13.3 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement mais dans tous les cas, les réunions auront lieu au Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

13.4 Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

13.5 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

13.6 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.7 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

13.8 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

13.9 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout

autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

13.10 Sans porter préjudice au Pacte d'Associés, les gérants n'ont droit à aucune rémunération ou remboursement de frais encourus lors de l'exercice de leur fonction, à moins que les Associés A et l'Associé B en décident autrement.

13.11 Sous réserve de toute disposition contraire dans ces Statuts, toutes les résolutions du conseil de gérance de la Société sera capables d'être adoptées à la majorité simple sous réserve que le quorum pour les réunions des gérants soit la présence d'au moins un gérant.

13.12 Toute dépense étant en dehors de ou excédant la portée du Budget Approuvé et toute action, décision ou sujet qui ne serait pas conforme au Budget Approuvé et la Stratégie de Planification Approuvée, requerra une approbation à l'unanimité de tous les Associés (les "Sujets Réservés").

14. Art. 14.

14.1 L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Sous réserve de l'article 14.4 et de toute disposition contraire dans ces Statuts, les décisions collectives ne sont prises valablement que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, sous réserve de l'article 14.4 et de toute disposition contraire dans ces Statuts, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être adoptées que par une majorité des Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserves des dispositions de la Loi.

14.4 Les Sujets Réservés auxquels se réfère l'article 13.12 des Statuts requièrent l'approbation unanime préalable de tous les Associés.

15. Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

16. Art. 16.

16.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

17. Art. 17.

17.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la Loi.

17.2 Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera/seront nommé(s), selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est/est/sont rééligible(s) et il(s) peu (ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés.

18. Art. 18.

18.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Toute distribution de Fonds Disponibles Pour Distribution préalable à et non pas dans le cadre de la liquidation de la Société sera réalisée par la Société aux Associés de temps à autre tel que décidé par les Associés ou par le conseil de gérance de la Société sous réserve de et tel que prévu par l'article 18.3 des Statuts ci-dessous.

18.3 Durant la vie de la Société, les distributions de Fonds Disponibles Pour Distribution conformément à l'article 18.2 des Statuts devront, après le paiement de toutes les dettes envers des tierces personnes, et sous réserve de l'article 19 des Statuts et du Pacte d'Associés, être distribuées aux Associés aussi rapidement que raisonnablement envisageable après que les montants concernés soient disponibles à la distribution et dans tous les cas, sous réserve des lois ou règlements applicables, dans les trois mois suivant la date d'une telle réalisation, dans les proportions suivantes:

18.3.1 en premier lieu, la Société doit payer le Montant par Défaut, le cas échéant, en plus des intérêts échues non payés sur ce dernier à l'Associé en Conformité; et

18.3.2 en suite, le montant restant de Fonds Disponibles Pour Distribution sera payé:

(i) 50% aux Associés A; et

(ii) 50% à l'Associé B.

18.4 Aucun droit n'est donné aux Associés de demander ou de recevoir des biens autre que des espèces. Le conseil de gérance de la Société peut faire une distribution en nature de tels biens, et ces biens seront distribués de façon à s'assurer que la juste valeur de marché de tels bien soit distribuée et allouée conformément à l'article 18.

18.5 Tout montant à payer à une catégorie d'Associés sera à payer aux titulaires de cette catégorie de parts sociales pari passu et au pro rata de leur contribution au Capital Investi à la date de la distribution.

19. Art. 19.

19.1 En conformité avec l'article 18 des Statuts, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

19.2 Pour les besoins de cet article 19, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

20. Art. 20.

20.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

20.2 Si la Société est liquidée ou que les Associés réalisent leur investissement pleinement dès satisfaction des dettes de la Société envers les tierces personnes et à l'égard des prêts d'associés, tout Rendement de ou relatif à la Société devra être distribué comme suit:

20.2.1 en premier lieu, la Société doit payer le Montant par Défaut, le cas échéant, en plus des intérêts échues non payés sur ce dernier à l'Associé en Conformité; et

20.2.2 en suite, le montant restant sera payé:

- (i) 50% aux Associés A; et
- (ii) 50% à l'Associé B.

21. Art. 21.

21.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

22. Art. 22.

"Assemblée(s) Générale des Associés" signifie l'assemblée générale des Associés de la Société;

"Associé A" signifie un titulaire de Parts Sociales de Catégorie A de temps à autres;

"Associé B" signifie un titulaire de Parts Sociales de Catégorie B de temps à autres;

"Associé en Conformité" a le sens qui est donné au terme "Complying Shareholder" dans le Pacte d'Associés;

"Associés" signifie tout titulaire de Parts Sociales de Catégorie A ou de Parts Sociales de Catégorie B de la Société de temps à autres;

"Budget Approuvé" signifie le budget annuel de la Société comme proposé par l'Associé B et approuvé par les Associés conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés;

"Capital Investi" signifie la somme de tous les montants réellement payés par un Associé par voie de souscription de valeurs mobilières ou autres participations dans la Société ou toute autre forme de participation économique (y compris, pour éviter tout doute, tous les prêts d'Associé) à tout moment;

"Cotation" signifie, après conversion de la Société en toute autre forme légale de société qui peut être cotée:

(a) l'admission à la bourse de Londres plc de la totalité ou d'une partie des parts sociales ordinaires émises par la Société à sa Liste Officielle, et l'admission devenant effective;

(b) l'admission de la totalité ou d'une partie des parts sociales ordinaires émises par la Société au Marché Alternatif d'Investissement et l'admission devenant effective;

(c) une admission équivalente, ou une permission d'opérer sur, tout autre d'échange d'investissement reconnu en vertu du Financial Services and Markets Act 2000 ou marché d'échanges régulés qui deviennent inconditionnellement effectifs relatif à tout ou partie des parts sociales ordinaires émises par la Société;

"Développement" signifie le développement sur la totalité d'une partie substantielle de la Propriété d'une manière conforme à la Stratégie de Planification Approuvée.

"Fonds Disponibles Pour Distribution" signifie, sous réserve des ajustements que la Loi pourrait requérir, toutes recettes monétaires de la Société, après déduction des paiements des dépenses, des paiements à faire relatifs aux prêts réalisés par des tiers à la Société, et tout autre montant mis de coté pour payer des éventuels dettes et dépenses de la Société ou pour établir des réserves (y compris les réserves légales ou tout autre réserve imposée par la Loi), y compris:

(a) toutes recettes monétaires de la Société d'une vente ou inscription d'une filiale de la Société et toutes recettes monétaires des Associés des Ventes et Cotation de la Société; et

(b) toutes recettes monétaires de la Société d'une Vente de la Propriété ou d'une Vente Anticipée de la Propriété; après (dans tous les cas) la déduction des paiements de tous frais et dépenses (y compris les impôts ou toutes autres sommes dues au gouvernement ou aux autorités de régulation par la Société ou toute filiale de la société) provenant de, ou dans le cadre d'une telle vente d'une filiale de la Société, Vente, Cotation, Vente de la Propriété ou Vente Anticipée de la Propriété (mais hormis toutes impositions dues par les Associés).

"Jour Ouvrable" signifie un jour (hormis samedi, dimanche et jours fériés) où les banques au Royaume Uni et à Luxembourg sont ouvertes;

"Montant par Défaut" a le sens qui est donné au terme "Default Amount" dans le Pacte d'Associés;

"Objectifs de Disposition" a le sens qui est donné au terme "Disposition Objectives" dans le Pacte d'Associés;

"Objectifs de Planification" a le sens qui est donné au terme "Planning Objectives" dans le Pacte d'Associés;

"Pacte d'Associé" signifie tout pacte d'associés concernant la Société et conclu par les Associés de temps à autres;

"Participation Majoritaire" signifie les parts sociales (ou le droit de jouissance sur les parts sociales) qui confèrent dans l'ensemble au titulaire plus de cinquante pourcent (50%) de la totalité des droits de vote aux Assemblées Générales des Associés conférés par toutes les parts sociales au moment concerné;

"Parts Sociales de Catégorie A" signifie les parts sociales de catégorie A dans le capital de la Société émises ou non de temps à autres;

"Parts Sociales de Catégorie B" signifie les parts sociales de catégorie B dans le capital de la Société émises ou non de temps à autres;

"Propriété" signifie la propriété foncière à Aston Clinton Road enregistrée à HM Land Registry avec titre absolu sous numéro de titre BM332113;

"Rendement" signifie la totalité des Fonds Disponibles Pour Distribution et les biens de la Société disponibles à la distribution (dans chaque cas après la déduction de toute dette de la Société envers le trésor public du Royaume Uni et du Luxembourg);

"Stratégie de Disposition Approuvée" signifie un projet écrit, qui expose la stratégie en vue d'atteindre les Objectifs de Disposition, qui est approuvé par la Société conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés (y compris toute modification ou stratégie substituée recommandée par l'Associé B et approuvée par la Société par écrit);

"Stratégie de Planification Approuvée" signifie un projet écrit, qui expose la stratégie en vue d'atteindre les Objectifs de Disposition, qui est approuvé par la Société conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés (y compris toute modification ou stratégie substituée recommandée par l'Associé B et approuvée par la Société par écrit);

"Sujets Réservés" a le sens que lui donne l'article 13.12;

"Vente" signifie la vente inconditionnelle, la disposition ou le transfert d'une Participation Majoritaire ou la vente inconditionnelle, la disposition ou le transfert de tout le capital social de la Société émis (hormis les parts sociales appartenant déjà à un acquéreur potentiel ou à un acquéreur immédiatement avant l'acquisition) à un acquéreur unique ou à un ou plusieurs acquéreurs dans le cadre d'une transaction unique;

"Vente Anticipée de la Propriété" a le sens qui est donné au terme "Early Property Sale" dans le Pacte d'Associés;

"Vente de la Propriété" signifie la vente de tout ou partie de la Propriété conformément à la Stratégie de Traitement Approuvée et l'expression "Vendu" sera interprétée en conséquence."

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeures, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13706. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014165309/666.

(140188779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Codelem Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.069.

In the year two thousand and fourteen, on the on the fourteenth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held

an Extraordinary General Meeting of Shareholder of “Codelem Investissements S.A.”, a public limited company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxemburg, having its registered office at 68 - 70, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108069 (the “Company”). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 10, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 1, 2005 under No 974.

The Extraordinary General Meeting is opened and chaired by Mr Fabrice LEONARD, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Sébastien CALMES, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Alexandre DUPONT, employee, with professional address in Luxembourg.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

a) Decision to dissolve and to put the Company into liquidation.

b) Appointment of SIGNES S.A., with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as sole liquidator of the Company.

c) Determination of the powers of the liquidator.

II.- The names of the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Board of the Meeting and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed “ne varietur” by the members of the Board of the Meeting and by the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

III.- It appears from said attendance list that all the shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

After deliberation, the General Meeting adopted the following resolutions each time unanimously:

First resolution

The General Meeting resolves to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The General Meeting resolves to fix the number of liquidators at one (1) and further resolves to appoint as sole liquidator of the Company:

“SIGNES S.A.”, a public limited company (“société anonyme”) organized and existing under the Luxembourg law with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 46.251.

Third resolution

The General Meeting resolves to determine the powers of the liquidator in respect to the liquidation of the Company as follows:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the General Meeting of Shareholders in the cases provided for by law.

- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory, and the liquidator may refer to the books of the Company.

- The liquidator may, under its own responsibility and for particular and specific acts, delegate to one (1) or several third persons, who will act as its proxies, a part of its powers it determines and for the period it fixes.

- Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorized and empowered to make at any time, in one part or in several parts, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that upon request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; and that upon request of the same persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are all known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme «Codelem Investissements S.A.», ayant son siège social aux 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.569 (la "Société"). La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 01 octobre 2005, sous le numéro 974.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice LEONARD, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Sébastien CALMES, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre DUPONT, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.
- b) Nomination de la société SIGNES S.A., avec siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que liquidateur unique de la Société.
- c) Détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Le nom des actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenu par chaque actionnaire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que la totalité des actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Après délibération, l'Assemblée Générale a adopté les résolutions suivantes, chaque fois à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer comme liquidateur unique de la Société:

«SIGNES S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 46.251.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur, dans le cadre de la liquidation de la Société, comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les cas prévus par la loi.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux livres de la Société.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations particulières et spécifiques, déléguer à une ou plusieurs tierces personnes, qui agiront comme son mandataire, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

- Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, conformément toutefois aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et qu'à la demande desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEONARD, S. CALMES, A. DUPONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14010. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014165390/126.

(140188623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

ColFin CPI Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.229.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColFin CPI Funding S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations

and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 14.2 of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14.2 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meeting of the shareholders.

14.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

15. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euros), which represents the aggregate subscription price (the "Subscription Price") of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Evidence of the payment of the Subscription Price has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Subscription Price on the Company's bank account.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time;

(b) the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 (l'Associé Unique),

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "ColFin CPI Funding S.à r.l." (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en

vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils sont connexes ou propices à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gestion. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euro (12.600,-EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14.2 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14.2 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générales des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 15. Associé unique. Les dispositions de l'article 14 ne seront applicables que si, et pour autant que, la Société n'a qu'un associé unique.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 12.600 (douze mille six cents euros), qui représente la totalité du prix de souscription (le «Prix de Souscription») des 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2015.

167934

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie,, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

(b) le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48506. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165394/440.

(140188451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-third day of September, at 6.27 p.m. CET.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 61.111 and having a share capital of USD 300,500 (three hundred thousand five hundred United States Dollars) (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 26 September 1997 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. C - number 27 of 14 January 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 16 January 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C - number 1062 of 25 April 2014.

THERE APPEARED:

Covidien International Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.527 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on 18 September 2014.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 300,500 (three hundred thousand five hundred United States Dollars), divided into 601 (six hundred and one) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Subsequent amendment of articles 14 of the Articles in order to reflect the change of the Company's accounting year set out in item 2. above; and
4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

In light of the advisory opinion (avis general CNC 01/2014) issued by the Luxembourg Accounting Standards Board (Commission des Normes Comptables) taking the view that a Luxembourg company may adopt a floating year-end under the double condition (i) that such year-end has to be determinable in advance and foreseeable and (ii) that the period of the annual year should not exceed 52 or, as the case may be, 53 weeks, the Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on the day following the last Friday of the month of September and end on the last Friday of the month of September of the following year.

The Meeting further resolves that the current accounting year of the Company that started on Saturday 28 September 2013 shall close on Friday 26 September 2014.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year."

Nothing further being on the agenda, the Meeting is closed at 6.33 p.m. CET.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, à 18.27 heures CET.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.111 et ayant un capital social de USD 300,500 (trois cent mille cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 26 septembre 1997 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 27 du 14 janvier 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois, le 16 janvier 2014, par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. C, numéro 1062 du 25 avril 2014.

A comparu:

Covidien International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.527 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 septembre 2014.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 300.500 USD (trois cent mille cinq cent Dollars des Etats-Unis) représenté par 601 (six cent une) parts sociales avec une valeur nominale de USD 500 (cinq cent Dollars des Etats-Unis).

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification de l'année sociale de la Société;
- (3) Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus; et
- (4) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Au regard de l'avis rendu par la Commission des Normes Comptables (avis général CNC 01/2014) considérant qu'une société luxembourgeoise peut adopter une année sociale flottante sous la double condition (i) que la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice flottant soient prévisibles et déterminables ex ante et (ii) que l'exercice flottant n'excède pas 52 ou, le cas échéant, 53 semaines, l'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le samedi 28 septembre 2013 se terminera le vendredi 26 septembre 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

“ **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.”

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, l'Assemblée prend fin à 18.33 heures CET.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 septembre 2014. REM/2014/2102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165403/135.

(140188535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Al Alu (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 191.223.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Al Alu & CY S.C.A.”, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 25 September 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “Al Alu (Luxembourg) Finance S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company’s money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager’s Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager’s Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager’s Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders’ resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.513.5, Shareholders’ Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or

first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Al Alu & CY S.C.A.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mrs. Linda HARROCH, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing in 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Laurent HENEN, born on September 22, 1976 in Verviers, Belgium, residing at 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Al Alu & CY S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné.

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 septembre 2014.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Al Alu (Luxembourg) Finance S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant

le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Al Alu & CY S.C.A.», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Laurent HENEN, né le 22 septembre 1976 à Verviers, Belgique, demeurant au 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13272. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014165327/485.

(140188361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**Enerdynamic Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aphyllanthes S.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.464.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE THIRTEENTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933;

hereby represented by Benoit TASSIGNY, lawyer, residing professionally at B-Nothomb, by virtue of a proxy given under private seal on October 13, 2014.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Aphyllanthes S.à r.l. (the "Company"), having its registered office in L-8308 Capellen, Municipality of Mamer, rue Pafebruch, 89B, and registered in the Luxembourg Trade and Companies Register with number B178464, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 1st, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 on 23 August 2013. The articles have never been amended.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolves to change the denomination of the Company from "Aphyllanthes S.à r.l." into "ENERDYNAMIC LUX S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "ENERDYNAMIC LUX S.à r.l.""

Third resolution

The sole shareholder decides:

- the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B,
- that in case of plurality of groups of Managers, the company will be bound by the joint signature of one Manager A and one Manager B,

- to insert the possibility to take decision by Circular resolutions

and decides to amend accordingly article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they may constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; in case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of any two managers or, and, if A and B managers are appointed, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented and, if A and B managers are appointed, with the positive vote of at least one manager A and one manager B.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg. The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg."

167947

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thierry STAS as sole manager of the Company as decides to give him full discharge until this day.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint as new managers, for an unlimited period of time:

1) Mr Mario ZEN, Business Development Executive, born on 28 January 1963 in Bassano del Grappa (Italy), residing in 147, Via Risorgimento, San Zenone degli Ezzelini, Italy as Manager A

and

2) Mr Fabio GASPERONI, employee, born in Roma on August 4, 1978, residing professionally at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, as Manager B

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately EUR 1,200.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TREIZE OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933;

ici représentée par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B - Nothomb, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 13 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

La partie comparante représentée comme décrite ci-dessus, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée Aphyllanthes S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-8308 Capellen, Municipality of Mamer, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178464, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 1^{er} juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2051 du 23 août 2013. Les statuts n'ont pas été changés depuis.

La partie comparante prie le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de «Aphyllanthes S.à r.l.» en «ENERDYNAMIC LUX S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "ENERDYNAMIC LUX S.à r.l." »

Troisième résolution

L'associé unique décide:

- la créer deux groupes de Gérants, les Gérants A et les Gérants B,
 - qu'en cas de pluralité de groupe de Gérants, que la société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B,
 - d'insérer la possibilité d'avoir des décisions par résolutions circulaires,
- et décide de modifier en conséquence l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils pourront constituer un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique; en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou, en cas de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés et, en cas de gérants A et B, avec le vote favorable d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'associé unique déclare accepter la démission de Monsieur Thierry STAS en sa qualité de seul gérant de la société et décide de lui donner décharge totale et définitive jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérants de la société, pour une durée indéterminée:

- 1) Monsieur Mario ZEN, Business Development Executive, né le 28 janvier 1963 à Bassano del Grappa (Italy), demeurant au 147, Via Risorgimento, San Zenone degli Ezzelini, Italie, en qualité de Gérant A
et
- 2) Monsieur Fabio GASPERONI, employé, né à Rome le 4 août 1978, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, en qualité de Gérant B.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014165301/172.

(140188725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166986/10.

(140190689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Fit Am Minett, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4351 Esch-sur-Alzette, 24, rue Arthur Useldinger.

R.C.S. Luxembourg F 10.129.

STATUTS

Entre les soussignés (Noms, Prénoms, Professions, Domiciles, Nationalités)

ALF LAURENT, EMPLOYE PRIVE, 6A RUE DU PARTENGRUND, 3742 RUMELANGE, LUXEMBOURGEOISE

LEMMER JEFF, FONCTIONNAIRE D'ETAT, 81 RUE WAASSERTRAP, 4408 BELVAUX, LUXEMBOURGEOISE

FANTINI MARC, EMPLOYE PRIVE, 24 RUE ARTHUR USELDINGER, 4351 ESCH-SUR-ALZETTE, LUXEMBOURGEOISE

et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 04 mars 1994, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I^{er} . - Dénomination, siège, objet

L'association porte la dénomination: FIT AM MINETT

Art. 2. Le siège de l'association est établi à 24, rue Arthur Useldinger L-4351 Esch-sur-Alzette Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. La durée de l'association a pour a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport loisir. L'association a également pour but de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de promouvoir la pratique du sport loisir dans le respect des règles sportives et du fair-play, d'organiser des rencontres sportives amicales, de promouvoir le sport loisir entre les jeunes, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses membres et de représenter ces derniers auprès des autorités, de nouer des relations amicales avec des associations ayant un but similaire nationales ou internationales. En outre, l'association pourra organiser de manifestations de tout genre afin de se procurer les moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses fonctions. L'association peut par ailleurs s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales poursuivant le même but ou plus généralement ayant pour but la pratique du sport, l'augmentation de l'attrait de notre région et l'organisation de manifestations culturelles

Chapitres II. - Membres

Art. 5. Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant être inférieur à trois

Art. 6. Peut devenir membre actif toute personne en manifestant sa volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le comité

Art. 7. Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée par l'art.9 des présents statuts de modifiable annuellement sur décision de l'assemblée générale.

Art. 8. Le Comité peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons à l'association.

Art. 9. La cotisation annuelle pour les membres est fixée à 75 Euros L'assemblée fixe le montant des cotisations chaque année dans le règlement intérieur afin d'éviter une révision des statuts.

Art. 10. La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite au comité
2. par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave
3. par décès

Art. 11. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre III. - Du comité

Art. 12. L'association est administrée par un comité qui se compose d'un nombre impair de membres compris entre 3 et 7 dont le président, le secrétaire et le trésorier.

Les membres du comité sont élus pour 4 ans par l'assemblée générale.

Lorsqu'un administrateur cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le comité peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le membre du comité alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur. Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du comité désignent entre eux pour la durée de 4 an(s) un président, un secrétaire et un trésorier. Ils sont rééligibles.

Les candidatures pour un mandat au sein du comité doivent être adressées (par écrit) au président (au moins 48 heures) avant l'assemblée générale.

Art. 13. Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du président ou de 2 des ses membres. Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix, émises par les membres présents.

Art. 14. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 15. L'association est engagée en toute circonstance par la signature individuelle du président et du secrétaire ou du trésorier.

Chapitre IV. - L'Assemblée Générale

Art. 16. L'assemblée Générale se réunit annuellement dans le courant de mois de décembre au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le comité ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Les convocations sont faites huit jours au moins à l'avance par voie de presse et /ou par lettres individuelles indiquant obligatoirement l'ordre du jour.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents (en cas de partage la voix du président est prépondérante) sauf dans les cas où il en est dédié autrement par les statuts ou par la loi.

Chaque membre de l'assemblée a une voix.

Les membres peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre par procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus de deux membres.

Art. 17. L'Assemblée Générale sur la nomination et la révocation des administrateurs. L'Assemblée Générale entend les rapports du comité sur la situation financière de l'association.

Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, sur le prochain budget et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Deux réviseurs de caisse, non membres du comité, sont désignés annuellement par l'Assemblée Générale.

Chapitre V. - Divers

Art. 18. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les art.4,8 et 9 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 04 mars 1994, sur les associations sans but lucratif.

Art. 19. La dissolution de l'association est régie part l'art.20 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 04 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association des fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à une oeuvre de bienfaisance (de son choix).

Art. 21. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se référeront à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 04 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 22. L'Assemblée constituante qui s'est réunie à Esch-sur-Alzette

Le 25.08.2014 a approuvé les présents statuts.

Référence de publication: 2014165237/93.

(140186120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

MEN Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 183.023.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MEN Investments S.A.» avec siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 183.023, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 436 en date du 18 février 2014.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant professionnellement à Ettelbruck

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gary HESS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 17 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13276. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165726/56.

(140188438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Internationale Forêt Noire S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 21.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166408/10.

(140189973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

International Shipowners Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014166403/10.

(140189743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Interalliance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 132.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERALLIANCE S.à r.l.

Référence de publication: 2014166402/10.

(140189748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Kohn Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistross.

R.C.S. Luxembourg B 133.312.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168493/9.

(140192679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Vafage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 59.318.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168761/9.

(140192696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.
